

Association canadienne de la construction

Mémoire prébudgétaire – 2015

Synopsis

L'Association canadienne de la construction (ACC) représente 20 000 entreprises de construction non résidentielle au Canada. Avec un réseau de plus de 65 associations locales et régionales partenaires, l'ACC est en mesure d'adopter une approche pancanadienne lors de l'élaboration de pratiques et de documents relatifs à l'industrie ou de l'examen de politiques publiques qui intéressent notre industrie.

L'ACC se réjouit d'avoir l'occasion de présenter des recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, qui a entrepris de consulter les Canadiens en vue du budget de 2015. Notre mémoire de cette année porte plus particulièrement sur quatre enjeux qui préoccupent le secteur de la construction non résidentielle :

1. Encourager la formation en apprentissage et la mobilité des travailleurs.
2. S'assurer que les infrastructures canadiennes auront la capacité d'acheminer les nouvelles exportations rendues possibles par les grands accords commerciaux qui ont été signés.
3. Stimuler la commercialisation de la recherche fondamentale et appliquée réalisée par l'industrie.
4. Accroître la productivité de l'industrie par des allègements fiscaux modestes.

Le Canada va être confronté, au cours des dix prochaines années, à toutes sortes d'enjeux liés à la productivité : des pénuries de main-d'œuvre, en raison du vieillissement de la population; une concurrence accrue des pays en développement pour la fourniture de ressources naturelles; et une capacité insuffisante de nos infrastructures de transport. Si nous ne prenons pas les mesures correctrices nécessaires, nous risquons de compromettre gravement l'optimisation de notre potentiel de croissance et la pérennité des programmes sociaux que nous valorisons tant.

Les recommandations que nous vous soumettons visent à remédier à ces problèmes, à permettre au gouvernement fédéral d'encourager la compétitivité et la productivité des industries canadiennes, et à redynamiser l'économie canadienne.

Priorité à l'éducation et au perfectionnement de la main-d'œuvre

Appui à la formation en apprentissage

Depuis 2006, le gouvernement du Canada a adopté un certain nombre de mesures visant à encourager l'apprentissage au Canada. Ces mesures s'adressaient aussi bien aux employeurs qu'aux apprentis et comptaient notamment :

- Le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis (CICEA)
 - o Crédit d'impôt pour l'employeur, pouvant représenter jusqu'à 10 % des salaires versés à des apprentis en première ou en deuxième année, dans un métier désigné Sceau rouge, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par an.
- La subvention incitative aux apprentis (SIA)
 - o Subvention en espèces, imposable, d'un montant de 1 000 \$ versés aux apprentis à la fin de leur première et de leur deuxième année d'apprentissage, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par personne.
- La subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti (SAFA)
 - o Subvention en espèces, imposable, d'un montant de 2 000 \$ versés aux apprentis des métiers désignés Sceau rouge, dès qu'ils ont achevé leur formation et reçu leur certificat de compagnon.
- Le prêt canadien aux apprentis (PCA)
 - o Prêt sans intérêt pouvant aller jusqu'à 4 000 \$, pour les apprentis participant activement à un programme de formation dans un métier désigné Sceau rouge.

Malgré la mise en œuvre de ces mesures, les employeurs ne recrutent toujours pas assez d'apprentis. Selon une étude réalisée en décembre 2013 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), beaucoup d'entreprises de la région de l'Atlantique renoncent à prendre des apprentis surtout à cause des coûts que cela représente, notamment les salaires qui leur sont versés et la perte de productivité occasionnée par l'encadrement et la formation à leur donner. Ces coûts peuvent être un obstacle majeur pour beaucoup d'entreprises, surtout les petites qui n'ont pas de ressources financières à consacrer à la formation en apprentissage¹. Pour remédier à ces problèmes, l'étude de la FCEI recommande :

Pour compenser les coûts liés à la formation en apprentissage, les petites entreprises doivent pouvoir avoir accès à de l'aide financière. Il conviendrait de leur offrir un incitatif financier plus général, par exemple sous la forme d'un crédit d'impôt qui serait accessible à un plus grand groupe de participants, afin d'alléger leur fardeau financier. [traduction]

¹ Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, décembre 2013, *Canada atlantique : obstacles à l'apprentissage et pénurie de main-d'œuvre*; p. 5 : <http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3314.pdf>.

À part le CICEA, tous les incitatifs fédéraux pour l'apprentissage sont destinés aux apprentis. Même s'ils sont importants, ils ne contribuent guère à augmenter le nombre d'entreprises prêtes à participer à des programmes d'apprentissage.

Recommandation 1

- **Pour remédier à ce problème, les membres de l'ACC recommandent de bonifier le montant maximal annuel du CICEA et, le cas échéant, d'inclure, dans les critères d'admissibilité, les apprentis inscrits en troisième, quatrième et cinquième années d'un programme de formation reconnu d'une province. Ils recommandent plus précisément de :**
 - **Bonifier le crédit d'impôt jusqu'à 25 % du salaire admissible, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par an, au lieu du crédit actuel qui représente 10 % du salaire admissible jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par an.**
 - **Rendre le crédit actuel applicable à toutes les années d'apprentissage d'un programme de formation reconnu d'une province, et pas seulement aux deux premières années.**

Mobilité de la main-d'œuvre

Même si l'apprentissage est une responsabilité provinciale, les membres de l'ACC saluent les efforts consentis par le gouvernement fédéral pour harmoniser les programmes et les normes d'apprentissage partout au Canada, ce qui facilitera la reconnaissance des formations acquises et supprimera des obstacles auxquels se heurtent les travailleurs qui cherchent un emploi en dehors de leur région.

Reste que beaucoup d'apprentis et de compagnons qui cherchent un emploi loin de chez eux doivent assumer des dépenses importantes qui ne sont pas prises en charge par l'employeur potentiel. Les coûts occasionnés par la recherche d'un emploi et la réinstallation temporaire sont souvent un obstacle important pour beaucoup de compagnons, surtout ceux qui ont la charge d'une famille.

Actuellement, ils peuvent déduire la plupart des dépenses raisonnables occasionnées par une réinstallation permanente. Les grandes entreprises accordent souvent une aide financière pour couvrir les dépenses liées à une réinstallation temporaire. Mais les petites et moyennes entreprises n'ont pas les moyens d'offrir les mêmes conditions, ce qui ne laisse au compagnon que deux options : assumer ces coûts et accepter l'emploi immédiatement, ou renoncer à l'emploi et attendre une reprise du marché de l'emploi local.

Selon les Syndicats des métiers de la construction du Canada (SMCC), un compagnon peut payer jusqu'à environ 3 500 \$ par an en frais de réinstallation temporaire, ce qui ne l'encourage guère à rechercher un emploi loin de chez lui. Une aide financière du gouvernement à ce niveau-là encouragerait les travailleurs à être plus mobiles.

Recommandation 2

- **Les membres de l'ACC recommandent l'ajout, dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, d'une nouvelle déduction fiscale pour les compagnons, qui s'appliquerait expressément aux dépenses occasionnées par la recherche d'un emploi à plus de 250 kilomètres de leur lieu de résidence permanent, et qui ne sont pas remboursées par l'employeur ou par d'autres programmes gouvernementaux.**

Priorité aux infrastructures

Le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a annoncé la signature de plusieurs grands traités commerciaux, qui pourrait se traduire par une augmentation des exportations de plusieurs milliards de dollars. Pour que les Canadiens puissent en profiter au maximum, il faut que nos infrastructures de transport soient à la hauteur.

Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour accélérer la modernisation des infrastructures publiques – notamment les projets d'importance nationale financés par le volet Infrastructures nationales (VIN), d'une valeur de 4 milliards de dollars –, il y a encore beaucoup à faire, surtout en ce qui concerne les infrastructures de transport, dont un grand nombre ont déjà atteint, voire dépassé, la limite de leur capacité, et ne peuvent donc pas faire face à un accroissement important des exportations.

Les membres de l'ACC appuient sans réserve les objectifs du VIN, mais l'investissement de 4 milliards de dollars – même démultiplié – est insuffisant compte tenu des demandes que le programme est censé satisfaire.

Recommandation 3

- **Les membres de l'ACC recommandent qu'une fois le déficit fédéral épongé, une partie des excédents futurs serve à bonifier le financement du VIN, pour la modernisation des infrastructures de transport du Canada.**

Commercialisation de l'innovation

Le gouvernement du Canada a souligné l'importance de la recherche et de l'innovation générées par l'industrie, pour accroître la productivité et la prospérité à long terme du Canada, et a invité les divers secteurs à participer davantage à l'identification, la promotion et la commercialisation des projets de recherche.

Avec l'aide de l'ACC, l'industrie canadienne de la construction a contribué au lancement de Canadian Construction Innovations (CCInnovations) dont le mandat est de faire connaître les recherches et les innovations réalisées par l'industrie. Cet institut créé par l'industrie travaillera de concert avec le gouvernement, les universités, les collèges et les laboratoires privés pour stimuler l'innovation.

Recommandation 4

- **Les membres de l'ACC recommandent de bonifier le financement de la recherche et de l'innovation générées par l'industrie.**

Réforme fiscale et productivité

Malgré de nombreuses initiatives fédérales, la productivité du Canada continue d'être inférieure à celle des États-Unis. De grands économistes canadiens, comme Don Drummond, en attribuent la cause à des investissements insuffisants, par l'industrie canadienne, dans les machines et le matériel.

En 2012, Deloitte a annoncé qu'entre 2000 et 2008, la productivité des fabricants canadiens n'avait augmenté que de 0,8 %, en moyenne, alors que celle de leurs homologues américains avait augmenté de 3,3 %. Malgré l'augmentation de leurs dépenses salariales entre 2000 et 2007, les entreprises canadiennes n'ont investi, par travailleur, que 52 % de ce qu'ont investi les entreprises américaines dans des équipements permettant des économies de main-d'œuvre².

Mais ce n'est pas un phénomène nouveau. Un rapport plus récent de Deloitte constate que :

Vers le milieu des années 1980, la productivité canadienne équivalait à 91 % de la productivité américaine. Depuis, cette proportion a baissé à 80 %. Le travailleur canadien moyen apporte 47,66 \$US de PIB par heure travaillée comparativement à 60,77 \$US par heure travaillée pour le travailleur américain, ce qui situe le Canada dans le dernier quartile des pays de l'OCDE³.

L'une des raisons qui expliquent la faiblesse des investissements au Canada est la façon dont les gouvernements permettent aux entreprises de les amortir. Au Canada, les achats de machines et de matériel sont amortis selon le barème de la déduction pour amortissement, dont les taux reflètent la valeur comptable nette d'un bien au fur et à mesure de son amortissement.

Pour prendre un exemple pertinent au secteur de la construction, l'amortissement du matériel mobile motorisé ne se fait pas de la même façon au Canada et aux États-Unis. Au Canada, ces biens sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux de 30 %, alors qu'aux États-Unis, le même type de matériel est amorti selon des pourcentages fixes. En conséquence, au Canada, il faut 13 ans pour réaliser 99 % de l'amortissement, alors qu'aux États-Unis, il faut seulement 6 ans pour réaliser la totalité de l'amortissement.

² Deloitte, *L'avenir de la productivité 2012*, http://www.deloitte.com/view/fr_CA/ca/perspectives-et-enjeux-daffaire/lavenir-de-la-productivite2012.

³ Deloitte, *L'avenir de la productivité 2013*, http://www.deloitte.com/view/fr_CA/ca/perspectives-et-enjeux-daffaire/lavenir-de-la-productivite2013.

Canada – États-Unis		
Taux d'amortissement du matériel et des machines mobiles		
	Valeur comptable nette après amortissement (en pourcentage)	
Nombre d'années	Canada Classe 38	États-Unis Classe 15
1	85 %	80 %
3	42 %	28 %
6	14 %	0 %
9	5 %	--
13	1 %	--

Le taux américain correspond davantage à la durée de vie productive des biens. Dans certains cas, les entreprises américaines peuvent encore accélérer l'amortissement en invoquant la Special Depreciation Allowance. En vertu de cette mesure temporaire, celles qui achètent un bien de 500 000 \$ ou moins peuvent en amortir la valeur totale dès la première année. Pour du matériel de valeur supérieure à 500 000 \$, elles peuvent demander un bonus supplémentaire de 50 % pour réduire encore davantage la valeur non amortie. Le reste est alors amorti selon les taux fixes de la méthode MACRS⁴.

Même si les taux d'imposition des sociétés sont plus élevés aux États-Unis qu'au Canada, l'existence de ces dispositions fiscales favorables à l'investissement fait que les entreprises investissent davantage dans les machines et le matériel de production. Et selon de nombreux observateurs, c'est l'une des raisons pour lesquelles l'écart de productivité se creuse de plus en plus entre le Canada et les États-Unis.

Pour resserrer cet écart, il faut à la fois un régime fiscal favorable aux investissements et de faibles taux d'imposition des sociétés. L'introduction d'une déduction pour amortissement accéléré pour les machines et le matériel fixes est la preuve que ce genre de mesure est efficace, comme en témoigne le redressement spectaculaire des secteurs canadiens de la foresterie et de la fabrication. L'application d'un abattement semblable au matériel motorisé mobile aurait des avantages similaires, pour un coût minime.

Selon une étude réalisée par PricewaterhouseCoopers pour l'ACC, l'élargissement de la déduction pour amortissement accéléré au matériel de construction mobile aurait un impact inférieur à 60 millions de dollars sur une période de cinq ans, et serait compensé par un accroissement des recettes fiscales générées par l'augmentation de la productivité et des profits.

Les gouvernements du Canada sont de gros acheteurs de services de construction et, à ce titre, ils bénéficieraient grandement d'une augmentation de la productivité dans ce secteur. Compte tenu des ressources considérables qui vont être consenties pour le réaménagement des infrastructures pendant les dix prochaines années, et les pénuries de travailleurs qualifiés qui risquent de frapper ce secteur, à cause du vieillissement de la population, toute mesure visant à encourager l'investissement des

⁴ Section 179.org, *The Section 179 Deduction*, <http://www.section179.org/index.html>. [en anglais]

entreprises dans la productivité de la main-d'œuvre aura des retombées positives sur les gouvernements et sur l'ensemble de l'économie.

Recommandation 5

- **Les membres de l'ACC recommandent que le gouvernement du Canada augmente le taux d'amortissement des biens de la catégorie 38 pour le faire passer de 30 à 50 %, ce qui correspondra davantage à la durée de vie utile de ces biens, fera augmenter la productivité générale du secteur de la construction et pourra même contribuer à réduire le coût d'aménagement des infrastructures, dans l'intérêt de tous les gouvernements du Canada.**